44ème CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE MIXTE DE HAUTE-SORNE Procès-verbal de la séance du mardi 25 juin 2019 à 19h30 A la halle de gymnastique de Bassecourt

Président

M. Gérald STEINER, Président.

Secrétaire

M. Raphaël Messerli, Chancelier de la commune mixte de Haute-Sorne

Présents

Les membres du Conseil communal suivants : Mme Rose-Marie Allemann, Mme Géraldine Beuchat, M. Pascal Crétin, M. Etienne Dobler, M. Raoul Jaeggi, M. Frédéric Juillerat, M. Gérard Ruch, Mme Valérie Soltermann et M. le Maire

Jean-Bernard Vallat.

M. Mirco BELLE, Le caissier communal

Excusé

M. Gérald KRAFT, secrétaire du Conseil général

Convocation

La séance de ce jour a été convoquée par publication dans le Journal Officiel n° 23 du 12 juin 2019, par affichage public et sur le site internet de la Commune.

M. le Président Gérald Steiner a le plaisir d'ouvrir la séance à la halle de gymnastique de Bassecourt. Il salue les membres du Conseil général et du Conseil communal, le Chancelier M. Raphaël Messerli qui remplace le Secrétaire du Conseil général actuellement en congé maladie, les représentants de la presse et le public.

M. Steiner, sur demande du Conseil communal, demande une modification de l'ordre du jour en mettant le point 5 « Prendre connaissance et approuver les comptes communaux 2018 de la Commune mixte de Haute-Sorne et des comptes bourgeois des bourgeoisies de Bassecourt, Courfaivre, Glovelier et Soulce (Message n° 137 du Conseil communal au Conseil général du 25 juin 2019) » après le point 6 « Prendre connaissance et statuer sur le crédit de CHF 449'000.- TTC pour la réfection de la rue de l'Ecole à Berlincourt (Message n°138 du Conseil communal au Conseil général du 25 juin 2019). » et le point 7 « Prendre connaissance et statuer sur la nouvelle dépense périodique de CHF 170'745.- pour les années 2020 et 2021 de la nouvelle ligne de transport public de Haute-Sorne. (Message n°139 du Conseil communal au Conseil général du 25 juin 2019). ». Cette modification permet de libérer les personnes appelées à répondre aux diverses questions des Conseillers généraux sur les points 6 et 7 avant de passer la présentation des comptes 2018.

Monsieur Gérald Steiner demande le vote pour ce changement qui est accepté à l'unanimité par les Conseillers généraux.

Une modification est aussi demandée par M. Jean-Marie Allimann qui demande la suppression du point 11 de l'OJ à savoir « Réponse à la question écrite n°47, déposé par le groupe PDC, le 26 février 2019, intitulée : "Décharge Es-Chaibles, au lieu-dit Essert Jacques, village de Bassecourt". Cette demande est effectuée car la réponse est parvenue aux Conseillers généraux en date du 24.06.2019 et ne leur a pas permis d'en parler en séance de groupe afin de se positionner.

De plus, Monsieur Jean-Marie Allimann demande à ce que les réponses aux questions écrites parviennent aux Conseillers généraux au moins 10 jours avant la séance du Conseil général. Le point est donc supprimé de l'OJ et reporté à la prochaine séance du Conseil général.

Une dernière modification est souhaitée par Monsieur Patrick Ballaman qui demande la suppression du point 8 à savoir « Réponse à la question écrite n° 41, déposée par le groupe PS-Verts, le 6 novembre 2018, intitulée : "Stand de tir de Soulce : installation de récupérateurs de balles". » ainsi que du point 9 : « Réponse à la question écrite n° 42, déposée par le groupe PS-Verts le 6 novembre 2018, intitulée : "Stand de tir de Soulce : au-delà de 2020 ». M Ballaman soumet cette modification car Monsieur Christophe Terrier, auteur des deux questions, est absent.

Monsieur Steiner remercie les Conseillers généraux et passe au point suivant.

1. Appel.

Raphaël Messerli, Chancelier, procède à l'appel nominal.

- M. Vincent Voyame (PCSI) est excusé et remplacé par M. Luigi Viesti.
- M. Yves Beuchat (PDC) est excusé et remplacé par M. Arnaud Viatte.
- M. Bernard Vallat (PDC) est excusé et remplacé par M. Pascal Maître.

Mme Yvonne Lucchina (PS-Verts) est excusée et non remplacée.

- M. Christophe Terrier (PS-Verts) est excusé et remplacé par Mme Nadège Voirol.
- M. Noël Pedreira (HSA) est excusé et remplacé par Mme Ouarda Mahmoudi.
- M. David Schneider (HSA) est excusé et remplacé par M. Patrick Müller.
- M. Grégory Gunzinger (UDC) est excusé et non remplacé.

31 conseillers généraux sur 33 sont présents.

2. Procès-verbal de la séance 21 mai 2019.

M. Steiner donne une précision concernant le PV qui a été rédigé par M. Gérald Kraft dans un premier temps et terminé par M. Raphaël Messerli. Le PV est approuvé avec remerciements aux deux auteurs.

3. Communications.

M. le Maire informe que le 7 juin dernier, une cérémonie a eu lieu au Centre Rencontre de Courfavire pour fêter le 7000ème habitant de la Commune. Il informe également que le Quotidien jurassien et RFJ ont été conviés et qu'un retour positif a été communiqué dans les médias. Il souligne également que ce soir, le nombre d'habitant est de 7'045. Les statistiques officielles fédérale au 31 décembre 2013 mentionnaient 6'828 âmes résidantes dans la Commune et M. Vallat se réjouit de cette belle progression.

Jean-Bernard Vallat communique également sur les pétitions reçues concernant le traitement du ramassage des déchets dans le village de Courfaivre ainsi que sur l'inquiétude et le dossier très sensible de l'accueil de la petite enfance dans ce même village.

Ces deux sujets donnent lieu à beaucoup d'investissement de la part des membres du Conseil communal car ils touchent la sensibilité de la population. M. le Maire affirme que des réponses à ces quelques interrogations seront transmises ces jours prochains aux auteurs de ces pétitions après avoir pu étoffer les dossiers et fournir des réponses plus précises qu'actuellement.

M. le Maire relève qu'une phase transitoire concernant le dossier de la crèche/UAPE à Courfaivre est en cours d'élaboration entre le service de l'Action Sociale, la Commune et les actuels responsables de la Crèche des Barbouilles.

De plus, une séance doit avoir lieu concernant ce dossier prochainement afin de trouver la meilleure solution pour cette phase transitoire et pouvoir passer à la concrétisation de l'extension de la Maison de l'Enfance de Haute-Sorne.

M. Jean-Bernard Vallat relève également que son activité professionnelle a changé et il explique qu'il a pris sa retraite après 35 ans dans le SAV des appareils électroménagers et qu'il travaille maintenant pour LJT SA dans le cadre du projet du jardin de la Tuilerie. Il appelle les Conseillers généraux ne connaissant pas le projet à se rendre sur le site internet LJTSA.

M. le Maire était l'initiateur de ce projet qui a vu le jour il y a bientôt 15 ans et qui entre enfin dans sa phase de réalisation.

Il souligne que la société LJT SA n'a pas engagé de personnel, c'est donc RWB qui emploi M. Vallat. Il souligne également qu'il se récusera si des discussions avec RWB ont lieu durant le Conseil communal. Il rassure également les Conseillers généraux en affirmant ne pas avoir d'autres mandats pour l'entreprise RWB hormis celui-là. Le projet du Jardin de la Tuilerie va amener un plus pour la commune et M. le maire souhaitait en faire part aux conseillers généraux.

M. Jean-Bernard Vallat a encore un 20% vacant occupé par une activité privée.

M. le Maire termine en souhaitant d'ores et déjà un bel été et de magnifiques vacances aux Conseillers généraux et les invitent, toutes et tous, à se rendre nombreux aux diverses animations et fêtes de villages qui animeront la Commune tout au long de la période estivale.

4. Questions orales.

Mme Agnès Veya (PS-Verts) relève qu'il arrive bien souvent que les citoyens des 5 villages tombent sur des sites mal entretenus où mal occupés. Ce peut être une carrière squattée par des machines délabrées, une place sur laquelle sont entreposées des balles enrobées de plastique qui se déchire au fur et à mesure, une autre utilisée pour garer des carcasses de véhicules plus ou moins étanches, etc. A Glovelier, pour prendre un exemple, l'entrée de la Combe Tabeillon laisse à désirer. C'est pourtant le lieu de passage de nombreux randonneurs et cyclistes. Là, même le grand panneau, à l'entrée de la forêt, menace de s'effondrer. Dans toutes les localités de Haute-Sorne, des cas de figure identique sont remarqués.

M. Jean-Bernard Vallat répond que la commune constate également ces problèmes et il souligne qu'en zone rural ou agricole, il y a une police qui intervient dans le cas de déchets sauvages tels que des pneus, des sachets, etc. Concernant les carcasses de véhicule, il s'agit là d'intervention de la Commune en partenariat avec la police cantonale qui fait office de police locale. Il relève que dès qu'une anomalie est remarquée, comme une voiture sans plaque par exemple, la police est informée et fait le nécessaire. Concernant l'entrée de la Combe Tabeillon, il faut également intervenir avec le propriétaire qui s'élargie avec ses véhicules et qui a besoin d'un volume toujours plus grand. M. le Maire rappelle que si des déchets sont découverts, il ne faut pas hésiter à en faire part à la Commune qui fera le nécessaire pour rendre à ces places, leur états initiales.

Mme Agnès Veya est satisfaite.

M. Jean-Marie Allimann (groupe PDC) relève que depuis des mois, voire des années, bientôt des lustres, les esprits s'agitent s'agissant du projet de géothermie à Glovelier. Parfois même le débat fait rage; les uns et les autres s'affrontent, se déchainent, se déchirent et parfois même s'invectivent par médias interposes. D'aucuns ne s'en prennent à l'Autorité, notamment à celle de Haute-Sorne, d'autres semble découvrir l'œuf de Colomb. Mais finalement, peu d'entre eux proposent des solutions concrètes et réalistes susceptibles de garantir l'approvisionnement énergétique, écologique et vert pour les années futures.

Même si la géothermie connait un nouvel élan en Romandie, notamment à Genève et Vaud, qui font office de pionniers s'agissant des projets de chauffage à distance, il n'en demeure pas moins que le projet de Glovelier semble sinon être condamné, a tout le moins être sérieusement compromis.

Dès lors, si d'aventure le promoteur devait renoncer à son projet ou si les Autorités administratives et judiciaires devaient lui faire interdiction de le réaliser, !'exécutif communal peut-il, dans sa grande sagesse, nous garantir que la Commune ne devra pas passer à la caisse en versant une éventuelle indemnité, en remboursant des frais aux promoteurs, au terme d'éventuels engagements qui auraient été pris dans ce sens par la Commune ?

M. Jean-Bernard Vallat: relève que la question tombe à pic car il y avait un article de presse aujourd'hui même sur la géothermie profonde et ce projet. Il souligne que le canton a pris tout le projet pour y donner suite après que le préavis de la Commune ait été octroyé. Le dossier est actuellement au canton et c'est lui qui l'arrêterait et qui assumerait cette charge-là. M. le Maire a repris la convention de l'époque qui ne mentionne pas le fait de devoir payer des frais par la suite si le projet devait être abandonné. Il affirme, par contre, qu'il y a toujours un risque de devoir aller en justice mais ne pense pas que la Commune aurait des indemnités financières à payer.

M. Jean-Marie Allimann est très satisfait

M. Patrick Ballaman (groupe PS-Verts) commence son argumentation en citant l'ordonnance cantonale du 6 décembre 1978 concernant l'administration des archives communales règle les conditions dans lesquelles chaque commune doit conserver ses archives et les protéger des risques de déprédation, notamment de l'eau, du feu, voire du vol (Recueil systématique RCJU 441.212).

Il souligne que des remarques de citoyens sont arrivés jusque dans la presse (QJ du 10 mai) et que cela démontre une non-conformité au niveau de la gestion des archives ou, en tous les cas, de l'emplacement de ces dernières. Le groupe PS-Verts propose des pistes avec une commission spéciale comme ce fut le cas avec le dossier du CCSC ou par l'engagement de stagiaires, étudiants ou autres civilistes dans le domaine afin de pouvoir remettre les archives communales à jour après en avoir fait l'état des lieux

Jean-Bernard Vallat avoue que la gestion des archives est bien parue dans la presse. Il relève qu'il n'y a pas de délai qui avait été inscrit dans la convention de fusion. M. le maire explique que les archives ne sont pas en périls actuellement mais ne sont pas centralisées en un seul lieu. Il est juste que les archives sont consultées régulièrement et que les gens ont toujours pu trouver les documents recherchés. Il est vrai que c'est un grand problème pour traiter le cas de la reprise des archives car le problème n'est pas la gestion mais la place nécessaire pour l'entreposage de celles-ci après avoir pris le temps de faire un tri selon l'ordonnance en vigueur. Concernant Courfaivre et le rapatriement des archives communales à Bassecourt, M. le Maire pense qu'un tri aurait dû être fait en même temps. M. Vallat explique que la commune va gérer ce dossier et, peut-être, constituer un groupe de travail. Il

M. Vallat explique que la commune va gerer ce dossier et, peut-être, constituer un groupe de travail. Il explique également que c'est un dossier contraignant et pense également que le Conseil général pourrait faire une commission spéciale pour effectuer cette tâche. Il ne connait pas le volume qu'il faut.

M. Patrick Ballaman est satisfait

Mme Céline Grellier (groupe HSA) explique que le groupe HSA a été mandaté par des citoyens et que deux pétitions ont été faites.

A ce jour, le groupe HSA n'a reçu que l'accusé de réception et se voit relancé à cause du manque de communication officielle.

Concernant la pétition "molok et écopoint", elle demandait de revoir le positionnement de certains moloks pour des raisons de sécurité. Elle exprimait surtout, le refus des citoyens de voir l'écopoint déplacé devant le CCSC. Nous rappelons que c'est le futur lieu qui pose problème, il n'y a pas de refus quand au déplacement sauf l'éventuel surcoût de la manœuvre.

Le groupe HSA est heureux d'avoir appris par ses commissionnaires au sein de la commission chargée de la gestion des déchets, que les emplacements des moloks étaient en réétude et se réjouie de découvrir le futur projet nous l'espérons à l'automne prochain.

Concernant l'autre pétition, demandant au Conseil Communal d'étudier leur proposition de faire revenir un commerce de détail à Courfaivre comme l'a fait Courtételle par exemple. Cette pétition demandait aussi d'améliorer l'accès aux services postaux pour les personnes à mobilité réduite, qu'elles aient droit ou pas au service à domicile.

A ce jour, aucun commissionnaire HSA n'a entendu parlé de cette pétition, elle ne semble pas avoir été étudié dans aucune des commissions communales.

Les questions de Mme Céline Grellier se porte sur cette pétition :

- le Conseil communal a-t-il constaté la difficulté d'accès de la nouvelle boite au lettre avec les différents seuils de trottoir ?
- le Conseil communal a-t-il entrepris des démarches auprès de chaînes de magasins ?
- le Conseil communal a-t-il pu prendre connaissance de la proposition de HSA pour améliorer l'accès au service postal à Courfaivre déposée la semaine passée lors de la 2e séance 2019 du dicastère des écoles et du social ?

M. Jean-Bernard Vallat souligne qu'il y a trois questions et commence par la poste qui a trouvé des locaux dans une boulangerie. La poste à domicile existe et il suffit de s'annoncer auprès de la poste suisse afin d'avoir une prestation à domicile comme à Soulce et Undervelier à satisfaction.

Concernant les magasins, il pense que Courfaivre n'a pas à se plaindre de ses magasins avec deux boulangeries et une station-service. Beaucoup de villages n'ont pas la chance d'avoir ce genre de prestations. Il relève qu'il s'agit de domaine privé et que la commune n'a pas à s'en mêler.

Concernant les éco-points et les moloks, M. le maire souligne que peu importe l'endroit, il y aura des citoyens insatisfaits car ils seront soit trop près soit trop loin. Il relève que la commune ne pourra pas adhérer à toutes les demandes. Il explique également que les éco-points doivent être accessibles facilement pour les utilisateurs et ceux qui les entretiennent. Tout cela demande une infrastructure. Concernant l'éco-point de Courfaivre à la place de l'école enfantine, le but est de pouvoir faire quelque chose de jolie avec la place en question.

Mme Céline Grellier est partiellement satisfaite.

5. Prendre connaissance et approuver les comptes communaux 2018 de la Commune mixte de Haute-Sorne et des comptes bourgeois des bourgeoisies de Bassecourt, Courfaivre, Glovelier et Soulce (Message n° 137 du Conseil communal au Conseil général du 25 juin 2019).

Ce point est traité après les points 6 et 7.

L'entrée en matière n'est pas combattue.

M. Etienne Dobler, conseiller communal responsable du dicastère "Finances impôts et informatique" présente les comptes communaux 2018 et donne quelques informations. Les comptes de fonctionnement 2018 présentent un bénéfice de Fr. 258'042, alors que le budget correspondant, accepté par le Conseil général, tablait sur un excédent de charges de Fr. 881'660,-. En marge du résultat positif du compte de fonctionnement, le Conseil communal relève que plusieurs investissements (projet de digitalisation, éclairage public LED, etc.) ont été réalisés pour montant brut de Fr. 6.15 mio. Le Conseil communal fait aussi observer que les années à venir seront difficiles pour la gestion des finances communales. Il demeurera attentif et maintiendra la pression sur les dépenses. Il veillera également au respect du budget. La vérification des comptes, effectuée par la fiduciaire BDO, s'est déroulée les 29 et 30 avril ainsi que les 2 et 3 mai 2019. Elle fait l'objet d'un rapport. Les comptes ont été acceptés par la commission des finances.

Etienne Dobler n'aurait jamais imaginé voir 6 résultats positifs suite à sa prise en fonction. Il pense néanmoins qu'il faut faire attention pour la suite et cite la PF 17 et sont impacts ainsi que la répartition des tâches. La nouvelle loi sur les jeux d'argents pèsera aussi sur les comptes. D'autres sujet discuté actuellement au fédéral risqueront également d'impacter les comptes futurs.

M. Etienne Dobler présente en détail les comptes 2018 à l'aide d'un Powerpoint.

Monsieur Steiner remercie Monsieur Dobler pour cette présentation et informe qu'il y aura une pause de deux minutes avant de reprendre la séance.

- M. Steiner invite les Conseillers généraux à reprendre place et ouvre la discussion.
- M. Blaise Schüll (PCSI) indique que le groupe PCSI a pris connaissance des comptes 2018, un objet de très haute importance, avec une attention toute particulière.

Il est vrai qu'une partie de ce résultat positif provient surtout des impôts des personnes morales, toujours très difficile à prévoir, puisqu'un montant de Frs. 745'000.00 supérieur découle de ce poste. Alors que du côté des impôts des personnes physiques, les recettes prévues sont pratiquement identiques au budget établi.

Le groupe PCSI se réjouit également que des produits nets réalisés sur la vente de terrains pour un montant de Frs. 514'777.00.

- M. Schüll remercie également les différents acteurs, en particulier des conseillers communaux qui respectent les dépenses budgétisées bonne maitrise des dépenses courantes. Sans oublier les taux d'intérêts historiquement bas et le suivi des crédits.
- M. Schüll termine en affirmant que le groupe (PCSI) acceptera les comptes à l'unanimité.

Monsieur Socchi et le groupe HSA salue également le travail effectué par toutes les personnes ayant contribué à cet exercice.

La bonne surprise de ces comptes provient des rentrées liées aux personnes morales qui enregistrent une augmentation de plus de 34% par rapport à 2017. Cela prouve, et ceci malgré certaines idées reçues, que les entreprises installées sur la commune paient aussi des impôts. Et que l'optimisation fiscale n'est de loin pas leur principale stratégie.

Comme à chaque présentation de comptes bénéficiaires, certains citoyens, mais également élus de la commune, se poseront la question de l'opportunité d'une diminution de la quotité.

- M. Socchi relève que le groupe HSA y est fermement opposé et ceci pour plusieurs raisons :
 - Les incertitudes liées à la péréquation financière ;
 - ➤ Le risque de détérioration de la conjoncture économique qui pourrait peser sur les finances communales à l'avenir ; il rappelle que l'exercice 2018 s'est déroulé dans un contexte économique extrêmement favorable.
 - La réforme fiscale en cours liées à l'imposition des personnes morales, en cours de traitement au Parlement cantonal ;
 - Les travaux liés à la nouvelle répartition des charges cantons/communes ;
 - Mais également l'augmentation du personnel communal décidé par le conseil général et qui n'a pas encore déployé tous ses effets au niveau comptable.

Au lieu d'une diminution de la quotité d'impôts, il serait judicieux de proposer à nos citoyens des projets rassembleurs, réalistes, visionnaires et emblématiques pour Haute-Sorne. Le groupe HSA compte sur le Conseil communal mais également sur l'ensemble des groupes représentés au Conseil général pour s'y atteler dès la rentrée. HSA viendra d'ailleurs avec des propositions concrètes tout prochainement.

- M. Jean-Marie Allimann et le groupe PDC souligne la clarté et la présentation pointues des comptes 2018. M. Allimann salue aussi le travail de M. Dobler et du service financier. La répartition des charges inquiète néanmoins le groupe PDC et ils n'ont pas eu de communication sur ce dossier jusqu'à présent. Il appelle également à la vigilance pour les années futures et informe que le groupe PDC acceptera les comptes à l'unanimité.
- M. Dobler répond à M. Jean-Marie Allimann qu'effectivement une consultation a été faite et de manière globale, la Commune trouve que ce projet n'est pas abouti et mérite d'être retravailler. Les autres Communes ont, pour la plupart, fait le même constat. Les inconnues sont beaucoup trop nombreuses afin de permettre de faire une prévision budgétaire réaliste.
- M. Patrick Ballaman (PS-Verts) communique que le groupe PS-Verts a pris connaissance des comptes communaux et se réjouit du résultat positif.

Le delta important entre le budget et le résultat final démontre qu'il est très difficile de maîtriser tous les paramètres et que des éléments imprévisibles peuvent influer sur le résultat final.

Aucun exercice rouge n'est à déplorer depuis la création de la Commune de Haute-Sorne. Au contraire, la situation a été clairement améliorée avec une correction claire et nette du découvert.

Même si les résultats ont été positifs, ils ne l'ont pas été au détriment des investissements affirme M. Patrick Ballaman. La commune de haute-sorne n'a pas rechigné à la dépense dans tous les domaines et surtout dans tous les villages conformément aux engagements que nous avions pris vis-à-vis des citoyens des 5 localités.

Il ne faut toutefois pas céder à l'optimisme. Il y a de nombreuses incertitudes pour la suite en fonction de décisions politiques qui seront prises aux étages supérieurs. Les réformes fiscales annoncées influenceront d'une manière ou d'une autre les comptes communaux et par conséquent notre marge de manœuvre! Il s'agira que les communes se montrent vigilantes. Le défi sera sans aucun doute de trouver un équilibre qui permette aux Communes de financer un service public de qualité tout en accordant aussi des investissements pour le développement de nos villages. Il faudra lutter contre les reports de charges qui se font en cascade et qui pourraient toucher les entités communales. Moins d'Etat et par conséquent moins de charges. Mais tout cela serait au détriment de la qualité du service public communal en faveur des citoyens de la Commune.

L'an passé, le groupe PS-Verts relevait la professionnalisation dans ce domaine particulier et complexe de la tenue comptable des finances communales. Nous pensions que la mise en application du système dénommé MCH2 dès 2019 était prématuré. Il viendra à la fin de cette année et ce report aura nous l'espérons permis de se préparer au mieux à ce changement. La présentation du budget 2020 se fera avec ce nouveau système et nous devrons aussi nous y familiariser.

Dans ce contexte en constante mouvance, le groupe PS-Verts tient à féliciter et remercier le service financier pour son excellent travail. Remerciements également aux conseillers communaux pour la gestion financière de leur dicastère. Le groupe PS-Verts va approuver les comptes tels que présentés.

Pour M. Yoann Schaffter (UDC), au vu du bénéfice réalisé, son groupe demande des possibilités de baisser la pression fiscale. Il remercie le Conseil communal et le personnel.

La discussion est close.

Passés au vote, les comptes communaux 2018 sont acceptés à l'unanimité.

M. Etienne Dobler présente ensuite les comptes bourgeois 2018 de Bassecourt, Courfaivre, Glovelier et Soulce.

Les comptes sont vérifiés par la commission de vérification des comptes et les comptes ont été acceptés. La bourgeoisie de Glovelier n'a pas encore pu être mise dans le rapport car il reste un élément avec la constitution d'une PPE sur un immeuble de Glovelier à faire. Cela est en cours actuellement.

Bassecourt:

excédent de charges de Fr. 8'854,-

Courfaivre :

excédent de charges de Fr. 39'415.-

Glovelier:

excédent de produits de Fr. 337'523,- (expliqué par la vente d'un terrain)

Soulce:

excédent de produits de Fr. 7'877,-

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Passés au vote, les comptes bourgeois 2018 de Bassecourt, Courfaivre, Glovelier et Soulce sont approuvés par 30 Conseillers généraux, 0 contre et 0 abstention.

Monsieur Dobler remercie les conseillers généraux ainsi que les conseillers communaux et l'administration.

6. Prendre connaissance et statuer sur le crédit de CHF 449'000.- TTC pour la réfection de la rue de l'Ecole à Berlincourt (Message n°138 du Conseil communal au Conseil général du 25 juin 2019).

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Mme Soltermann salue tout le monde. Elle présente le message et explique qu'il y a deux Dicastères qui sont impliqués, celui des Travaux Publics gérer par Monsieur Frédéric Juillerat ainsi que celui des Services Communaux géré par Mme Soltermann. Le message étant clair et bien illustré, Madame Valérie Soltermann annonce que Monsieur Chevillat du bureau SD est disposé à répondre aux éventuelles questions.

Mme Soltermann explique que ce crédit n'avait pas été mis au budget 2019 car ce passage n'était pas prévu dans la planification des actions a effectué cette année. Elle informe donc qu'une bonne nouvelle est arrivée avec la possibilité de commencer les travaux du projet de conduite de secours entre Berlincourt et Glovelier.

Mme Soltermann ne reviendra pas sur toute la procédure pour ce projet qui a commencé en 2012. L'axe Berlincourt et Bassecourt est encore en suspend actuellement. Le Conseil communal souhaite faire les travaux ensembles pour ne pas déranger les citoyens de Berlincourt plusieurs fois, pour avoir des prix attractifs et pour régler une fois pour toute les actions PGA et PGEE pour le village de Berlincourt. Ceci amène le fait de pouvoir avoir des infrastructures totalement terminées à Berlincourt. Mme Soltermann invite les Conseillers généraux à poser les éventuelles questions concernant ce message.

M. Steiner ouvre la discussion sur ce crédit.

M. Patrick Ballaman (PS-Verts) relève qu'il serait bien de noter de manière plus précise les réserves car le taux est de 15°% pour un montant de 67'000 frs est jugé élevé et ne démontre pas de quelle manière il sera utilisé. Il demande à ce que cela soit plus transparent dans le futur. Monsieur Chevillat explique que ce point représente effectivement un montant non-négligeable. Il contient les honoraires, les imprévus, la mise en place de signalisation et la remise en état des éléments végétaux.

Suite au vote, 30 Conseillers généraux acceptent ce crédit, aucun ne le refuse et un s'abstient.

7. Prendre connaissance et statuer sur la nouvelle dépense périodique de CHF 170'745.pour les années 2020 et 2021 de la nouvelle ligne de transport public de Haute-Sorne. (Message n°139 du Conseil communal au Conseil général du 25 juin 2019).

L'entrée en matière n'est pas combattue.

M. Juillerat explique que la nouvelle grille horaire permet aux citoyens de Haute-Sorne de bénéficier d'une nouvelle prestation permettant d'avoir des relais et ainsi de pouvoir prendre les correspondances allant dans les grandes villes de Suisse.

Il relève aussi que cette ligne permettra bientôt une desserte aux jardins de la tuilerie et actuellement permet de desservir l'école. Le conseil se donne 2 ans sur la pérennité de cette desserte avec des chiffres de fréquentation précise. Cette boucle à sens unique de 13 minutes, dessert en autre l'école secondaire, d'important quartier, la zone industriel et l'EFEJ qui leur permet d'avoir la participation financière du canton. Il relève également que Monsieur Lorenzo est présent pour présenter ce projet et l'invite à prendre la parole avant de répondre aux diverses questions.

M. Lorenzo rappelle les éléments techniques. Le point de départ était en 2016 avec l'introduction d'horaires dégradés avec Courfaivre qui n'a plus eu la possibilité d'avoir deux trains par heure. Le chantier de la gare de Bassecourt allait bientôt commencer afin de permettre le croisement des trains à Bassecourt. La fin de ces travaux a amené au renoncement de deux lignes de bus entre Bassecourt et Courtételle et, malheureusement, une décision est arrivée informant que le croisement de tous les trains se ferait à Bassecourt pour des raisons de sécurités. Le canton était opposé à ce changement brutal et a demandé à repousser ce délai d'une année mais cela a été refusé. La gare de Courfaivre n'était pas aménagée de manière adéquate et l'office fédéral ne souhaitait pas prendre de risque.

Ce constat a amené l'office cantonal à tenter de trouver une solution satisfaisante. La situation était idéale a Bassecourt et Courfaivre car en mettant un bus, les correspondances étaient assurées. L'inconvénient était qu'il y avait trop de temps entre les allers-retours de ce bus. Cela a donné, par contre, la possibilité de tester une desserte interne du village de Bassecourt. La proposition est donc arrivée à la Commune qui a répondu favorablement à cette proposition.

Début octobre, le Conseil communal acceptait la proposition et le projet a démarré. Il a ensuite été ajusté avec le besoin des écoles car il fallait coordonner le tout avec les transports scolaires, quelques arrêts supplémentaires ont été ajoutés. La fréquentation après 4 mois n'est pas représentative car il faudrait une durée de 3 ans afin de savoir si une ligne telle que celle-ci est fréquentée.

En cas de décision positive à ce message, la durée permettrait d'avoir le recul nécessaire et de pouvoir gérer la suite de cette ligne. Le montant présenté dans le message est un montant plafond car des négociations doivent encore avoir lieux. Si les objectifs ne sont pas atteints, ce n'est pas la commune qui devra payer le déficit car les risques ne sont pas supportés par cette dernière.

En 2022, il y aura de toute manière un nouveau départ et tout sera rediscuté informe M. Lorenzo.

Il informe également que si la réponse est négative, cela demande une prolongation avec Soulce mais la correspondance ne serait pas bonne du tout. Il souligne que la décision revient au Conseil général.

M. Patrick Ballaman (PS-Verts) a une question qui attrait à la sécurité concernant la ligne 50. Il informe que la sécurité des enfants n'est pas encore optimale à certains points d'arrêt du bus. Monsieur Lorenzo explique qu'il pourrait y avoir d'autres aménagements mais cela risquerait de péjorer le trajet de la boucle actuelle. Typiquement pour l'école, cela a été fait en tenant compte des remarques émises lors d'une séance l'année dernière. Les aménagements avaient donc déjà été revus.

M. Jean-Marie Allimann (PDC) souligne que le groupe PDC est convaincu du bien fondé de cette ligne mais ce demande si après 2 ans et 4 mois, il risque d'y avoir un problème avec le délai légal de 3 ans émis par M.Lorenzo. M. Lorenzo souligne qu'il y aura un grand changement en 2022 et que cela remettra tout en cause de toute manière. Cela permettra donc d'avoir plusieurs variantes et de pouvoir décider de l'orientation à prendre sans en référer à ce délai. M.Jean-Marie Allimann et le groupe PDC sont d'avis qu'il est indispensable de prolonger la période probatoire à tout le moins pour les années 2020 er 2021. Il souligne également qu'il est primordial de développer autant que possible le service des transports publics, raison pour laquelle ils souhaitent voter le crédit.

Mme Céline Grellier (HSA) demande si cette desserte existait d'ores et déjà par le passé et si ce changement reviendrait à cette même situation. M. Lorenzo explique que c'est bien ça excepté le fait que les trains s'arrêtent partout toutes les 30 minutes alors que cela n'était pas le cas par le passé. Mme Grellier explique que le montant du budget d'avant n'a pas changé alors qu'il y avait d'ores et déjà une modification. M. Lorenzo explique que ce n'est pas le même pot et le canton vient en subvention selon la zone donc effectivement, c'est la commune qui augmente la charge afin de permettre la mise en place de la boucle urbaine.

Mme Grellier souligne que la discussion autour de ce message a été enrichissante dans notre groupe. Les arguments pour le pour et le contre étaient tous valables. Comme à chaque fois, le groupe a la liberté de vote et chacun se manifestera selon son ressenti.

Voici les arguments forts que le groupe HSA a retenu :

- La LAT apporte de réelles contraintes pour le parcage des voitures pour les usines. C'est une problématique que nous ne devons pas sous-estimée afin de ne pas perdre des possibilités d'implantation et surtout de ne plus voir d'autres usines partir.
- C'est aussi une problématique pour les locatifs, voir maisons individuelles. Les places de parc manquent, mais une meilleure desserte intra-muros apportera-t-elle vraiment une baisse du nombre de voiture?
- Soulce/Undervelier et Courfaivre sont desservis une fois par heure. La boucle urbaine toute les demi-heures, pourquoi faire une différence entre les dessertes villageoises à l'intérieur d'une même commune? Quel serait le coût pour un tour une fois par heure ou une fois par demi-journée? Aucun contre-projet ne semble avoir été étudié depuis un an.
- Lorsque le projet a été proposé il y a eu consultation des commissions d'école de l'APE, des commissions de dicastère. Une pour cette suite, rien, aucune consultation, un délai très court et aucun recul.

Mme Céline Grellier révèle que le groupe HSA a fait sa petite enquête de voisinage et voici ce qu'ils ont appris :

- La zone industrielle de Bassecourt n'est pas desservie, cela n'apporterait qu'une plus-value pour une seule usine, mais la plus-value n'existe pas pour les ouvriers frontaliers car le trajet en train est plus long que celui en voiture déjà conséquent. Il est aussi plus cher, car plusieurs covoiturent.
- La tournée de ce bus dans nos petites rues rajoute un danger pour les riverains qu'ils soient en voiture, à vélo ou à pied. Le développement urbanistique de Bassecourt, n'a pas adapté à un transport urbain avec un véhicule de cette taille
- Pollution : comme déjà soulever lors d'une précédente question orale du groupe HSA sur le sujet, la Commune est en complet décalage avec la volonté citoyenne de promouvoir la mobilité douce.
- La hausse de la fréquentation est bien minime pour en voir une réelle utilité. On ferait bien de revoir la situation des transports dans son ensemble, cela comprend le transport scolaire qui, le rappelle Mme Grellier, à coûter en 2018 :
 - 20'000,- pour la piscine et à la patinoire financé par le budget des écoles
 - Plus de 29'400,- pas pris à la répartition des charges cantonales

Une telle dépense alors que l'on sait que nous n'avons pas pu budgétisé assez pour couvrir les frais d'entretien de notre réseau routier. Voici de l'argent mis dans cette boucle pour quelques usagers est bien disproportionné par rapport aux autres besoins de la collectivité.

Monsieur Juillerat informe que la commission des finances à préaviser favorablement ce message. Il explique aussi que le but est de diminuer le nombre de véhicules sur la route avec l'aide de transports en communs.

Suite au vote 25 Conseillers généraux sont pour, 1 est contre et 4 s'abstiennent.

Passée au vote, la motion n° 15 est refusée par 14 voix contre 13 et 3 blancs.

8. Réponse à la question écrite n° 41, déposée par le groupe PS-Verts, le 6 novembre 2018, intitulée : "Stand de tir de Soulce : installation de récupérateurs de balles".

Ce point a été supprimé. Il sera présenté lors de la prochaine séance du Conseil général.

9. Réponse à la question écrite n° 42, déposée par le groupe PS-Verts le 6 novembre 2018, intitulée : "Stand de tir de Soulce : au-delà de 2020".

Ce point a été supprimé. Il sera présenté lors de la prochaine séance du Conseil général.

- 10. Réponse à la question écrite n° 43, déposée par le groupe PCSI le 6 novembre 2018, intitulée : "Réflexions pour un approvisionnement en eau potable durable".
- M. Vincent Voyame (PCSI) n'est pas satisfait de la réponse écrite du Conseil communal.
- 11. Réponse à la question écrite n°47, déposé par le groupe PDC, le 26 février 2019, intitulée : "Décharge Es-Chaibles, au lieu-dit Essert Jacques, village de Bassecourt".

Ce point a été supprimé. Il sera présenté lors de la prochaine séance du Conseil général.

12. Traiter le postulat n°9 « Sauver des vies » déposé par le groupe UDC le 11 décembre 2018

Mme Sylvie Turinetti (UDC) développe le postulat en se basant sur le modèle des cantons du Tessin et de Fribourg. Ces modèles ont fait leurs preuves, la fondation ReaJura Cœur a pour but d'augmenter le taux de survie lors d'un arrêt cardiaque sur le territoire cantonal.

Cette fondation propose la mise à disposition des entités publiques pour un prix annuel de location, ceci afin de réduire les coûts, mais essentiellement dans un but de diminuer les contraintes d'entretien.

Il est également nécessaire de créer un réseau de défibrillateurs accessibles 24/7 et planifier avec des professionnels les emplacements adéquats.

Haute-Sorne étant la deuxième commune Jurassienne, nous espérons que cette dernière entre en matière rapidement pour l'étude de ce projet.

Mme Rose-Marie Allemann affirme que le Conseil communal accepte le postulat et va le traiter dans les plus brefs délais.

Suite au vote, 30 Conseillers généraux sont pour, 0 contre et 0 abstention.

13. Traiter la motion n°17 « Marché couvert » déposé par le groupe PS-Verts le 26 février 2019.

M. Patrick Ballaman (PS-Verts) informe que dans les grandes surfaces, il y a de plus en plus de scannage, de possibilités de faire ses commissions depuis la maison et d'autres possibilités. Il pense qu'une alternative est d'acquérir des biens de consommations d'une autre manière en favorisant les produits locaux, les agriculteurs, les commerçants, etc.

L'ouverture d'un marché couvert serait un avantage pour tout le monde car des produits de proximité seraient disponibles et fournirait aussi une place afin de favoriser les rencontres. Cette motion propose également de constituer une commission spéciale avec des acteurs concernées par ce domaine afin d'être performant dans les solutions possibles et dans l'étude de base. Le but serait d'avoir un marché fixe, itinérant ou autre suite à une évaluation des besoins et de mettre en place ce marché.

Jean-Bernard Vallat récapitule la motion présentée et surtout sur les points de rencontres et M. le Maire trouve que cette motion est louable et le Conseil communal y adhère. Cependant, il juge bon de faire une étude avant de concrétiser cette proposition telle que présentée.

Le Conseil communal se pose plusieurs questions telles que : Quelle fréquence et pour quels artisans ? les commerçants sont-ils locaux ou le projet s'ouvre-t-il aux autres ? même endroit ? il souligne que c'est difficile encore de ne le faire que dans une halle. Quel jour ?

Ces éléments étant très vagues aujourd'hui, le Conseil communal propose alors de transformer la motion en postulat afin de permettre de passer à une phase d'essai au sein de la commune.

Si la motion n'était pas transformée en postulat, le Conseil communal proposerait alors de refuser la motion.

Monsieur le Maire amène aussi une explication sur les postulats et les motions et informe que l'un ou l'autre est traité avec le même sérieux.

- M. Patrick Ballaman souligne que cette proposition pourrait être mis en lien avec d'autres projets et après c'être renseigné vers la FRI, il sait qu'il y a du potentiel en Haute-Sorne pour concrétiser une motion telle que présentée.
- M. Ballaman pense qu'un postulat est aussi une solution de facilité. Il prend pour exemple le postulat sur la jeunesse qui visait à faire un état des lieux pour les jeunes de la Commune. Ce postulat date de l'année dernière et il n'y a jamais eu de communication sur ce dossier de la part du Conseil communal. M. Ballaman pense que ce point a le poids d'une motion et souhaite défendre cette motion sous réserve d'une étude faite par une commission spéciale.

Monsieur le Maire trouve qu'une commission peut aussi être un frein et ralentir ce type de projet.

Suite au vote, 16 Conseillers généraux acceptent la motion et 0 la refuse.

14. Statuer sur la demande de naturalisation présentée par M. Zoran Rajic et son épouse Daliborka Rajic et de leurs enfants Adrian et Irina.

M. le Maire présente la demande de naturalisation de la famille Rajic, Monsieur Rajic est né le 02.12.1979 à Zenica en Bosnie. Mme Daliborka Rajic, elle, est née le 12.04.1980 à Babic en Bosnie.

Ils se sont unis par le lien du mariage en 2002 et leurs enfants sont bien intégré au sein de la Commune. La famille est au bénéfice du permis C et est domiciliée à Bassecourt.

La famille est présente dans divers clubs de la Commune et sont agréables. Elle souhaite faire leur vie en Suisse et les enfants sont nés ici. Ils se sentent bien en Suisse et n'envisage pas de vivre ailleurs. Ils aiment également les paysages de la région et se plaisent beaucoup à Bassecourt. De plus, la famille se sent en sécurité dans notre pays et trouve qu'il est bien organisé.

L'audition s'est déroulée 02 avril 2019. Au vu des renseignements recueillis, le Service de la population considère que toutes les conditions sont réunies pour que Monsieur Zoran Rajic, Madame Daliborka Rajic et leurs enfants obtiennent le droit de cité communal et cantonal.

Les membres du Conseil général acceptent par applaudissements d'octroyer le droit de cité communal et cantonal à la famille Rajic.

15. Statuer sur la demande de naturalisation présentée par Mme Fatima Humard.

M. le Maire présente cette demande de naturalisation de Mme Fatima Humard, née le 05.05.1976 à Moul El Bargui au Maroc.

Mme Humard vie à Bassecourt avec sa fille de 12 ans et travaille dans une entreprise de la région. Mme Humard est au bénéfice d'un permis C.

Mme Humard se sent à l'aise en Suisse et ne se sent plus chez elle au Maroc. Devenir citoyenne suisse serait une fierté à ses yeux.

Mme Fatima Humard c'est facilement intégrée au sein de la Commune de Haute-Sorne.

L'audition s'est déroulée 28 novembre 2018. Au vu des renseignements recueillis, le Service de la population considère que toutes les conditions sont réunies pour que Mme Fatima Humard obtienne le droit de cité communal et cantonal.

Les membres du Conseil général acceptent par applaudissements d'octroyer le droit de cité communal et cantonal à Mme Fatima Humard.

M. le Président donne connaissance du dépôt des documents suivants :

- Motion du groupe PCSI intitulée : "Pour une commune de Haute-Sorne labellisée (commune en santé) ».
- Postulat du groupe UDC intitulée : « Etudier la façon de gérer les archives ».
- Motion du groupe PS-Verts intitulée : « Gestion des déchets en Haute-Sorne ».

Constatant que l'ordre du jour de la séance a été passé en revue, M. Gérald Steiner remercie les membres du Conseil général et du Conseil communal pour leur participation et leur engagement et

souhaite un bel été à tous. Il leur donne rendez-vous à la prochaine séance du Conseil général le mardi 1er octobre 2019 et leur souhaite une belle fin de soirée.

M. Gérald Steiner lève la séance à 22h10.

Bassecourt, le 25 juin 2019

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Président

Le Secretaire

Gérald Steiner

Raphaël Messerli